

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 10 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Mégane PROUTEAU à M. Hugues DEVAUX MARKOV

Absent (s) :

Mme Gwendoline PICHARD

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 Décembre 2020
Date de l'affichage	4 Décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	32

2020 115 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Morbihan

Rapporteur : S. Le Floch

La FFRandonnée, en partenariat avec le Conseil Départemental du Morbihan, est en phase finale de la création d'un itinéraire de grande randonnée GR® de Pays (Grande Randonnée de Pays) SCORFF – BLAVET – OCÉAN et de la mise à jour de l'itinéraire de grande randonnée GR® 34, en traversée du territoire de Guidel.

Elle sollicite officiellement la Ville de Guidel pour l'approbation du dossier de demande d'inscription des tracés au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et leur homologation FFRandonnée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, notamment :

- d'émettre un avis aux tracés des sentiers de randonnée, dénommés « GR® de Pays SCORFF – BLAVET – OCÉAN et GR® 34 », à l'occasion de la révision du PDIPR du Morbihan, institué selon le Code de l'Environnement et conformément aux dispositions de l'article L.361-1 ;
- d'approuver le dossier de demande d'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et d'homologation FFRandonnée de ces tracés.

La Ville s'engagera alors, concernant les chemins ruraux et les voies communales :

- à maintenir ou à défaut, à rétablir la continuité des itinéraires ;
- à ne pas aliéner les chemins ruraux définis ci-dessus, à y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste, à conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public ;
- à prévoir la création d'itinéraires de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil départemental du Morbihan, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement ;
- à passer une ou plusieurs convention(s) de passage entre le Conseil départemental du Morbihan, le Propriétaire privé, la Commune et éventuellement l'Intercommunalité le cas échéant, en cas de passage inévitable sur une ou plusieurs parcelle(s) privée(s) identifiées sur le Descriptif pas à pas ci-joint ;
- à autoriser un balisage et une signalétique en conformité avec les instances fédératrices et/ou structures compétentes ;
- à ne pas « imperméabiliser » (revêtement type goudron) les sentiers inscrits au PDIPR et à conserver leur caractère naturel ;
- à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus ainsi que les passages conventionnés avec les propriétaires privés afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, etc.)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'actualisation ou l'établissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dans le Morbihan et les implications juridiques qu'il entraîne ;

VU que ce PDIPR, qui doit faire l'objet d'une publication par Monsieur le Président du Conseil départemental, comprend un réseau d'itinéraires traversant le territoire de la commune de GUIDEL 56520 ;

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 28 octobre 2020 ;

ADHÈRE au PDIPR du Morbihan ;

ÉMET un avis favorable aux tracés des sentiers de randonnée, dénommés « GR® de Pays SCORFF – BLAVET – OCÉAN et GR® 34 » sur la commune ;

APPROUVE ces tracés des sentiers de randonnée tel qu'ils figurent sur les plans IGN au 1/25.000e annexés à la présente délibération, et la désignation des chemins ruraux et voies communales correspondants, mentionnés précisément sur les états et extraits cadastraux ci-joints, et leur inscription au PDIPR ;

S'ENGAGE à respecter les conditions nécessaires à cette mise en œuvre, telles que précédemment décrites ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette démarche, y compris les conventions d'autorisation de balisage, d'usage des voies et propriétés publiques.

Adopté à l'unanimité

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 11 décembre 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

